SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 54
Membres absents : 24
Procurations : 13

Séance du 20 décembre 2023 L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du mois de décembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation Date de transmission Date de mise en ligne 14/12/2023 28/12/2023 08/01/2024

:

Présents:

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

<u>Absents excusés</u> :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. OTMANE Rémy, M. SCHICCA Daniel (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20231220-20231220p11-DE Date de télétransmission : 28/12/2023 Date de réception préfecture : 28/12/2023

11^{ème} QUESTION

Autorisation de signer un marché d'études et de maîtrise d'œuvre relatif à <u>l'aménagement de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis</u> (DELIBERATION n°2023-194)

Saint-Louis Agglomération a lancé une consultation, sous forme d'un appel d'offres ouvert, en vue d'attribuer à un groupement d'entreprises, un marché d'études et de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis. Cette mission englobe les études liées à l'aménagement sous forme de ZAC, la rédaction du dossier de création, du dossier de réalisation, des études de maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux.

Le marché a été décomposé en une tranche ferme et deux tranches optionnelles de la façon suivante :

- Tranche ferme : études urbaines
- Tranche optionnelle n°1 : élaboration du dossier de déclaration d'utilité publique
- Tranche optionnelle n°2 : mission de maîtrise d'œuvre sur les aménagements / équipements publics du projet.

A titre indicatif, la durée nécessaire à la réalisation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC (y compris les études annexes) est estimée à 2 ans. Concernant le suivi d'exécution des travaux, la durée prévisionnelle dépendra de la complexité de l'opération urbaine, du rythme de commercialisation des parcelles, de la nécessité d'assurer une articulation entre le travail de conception, la conduite des procédures réglementaires ainsi que de la réalisation des aménagements des travaux. Cette durée est estimée entre 5 et 15 ans.

À la suite de la mise en œuvre de la consultation susmentionnée, la Commission d'Appel d'Offres réunie le mardi 12 décembre 2023 a retenu l'offre du groupement représenté par l'entreprise EGIS VILLES et TRANSPORTS pour le montant suivant :

- Tranche ferme : 522 904,65 € HT ;
- Tranche optionnelle n°1 : 14 275,00 € HT ;
- Tranche optionnelle n°2 : son montant sera déterminé en fonction du coût des travaux, sur la base de l'un des trois pourcentages de rémunération indiqués ci-dessous :
 - o Si le coût des travaux est d'un montant inférieur à 5M € HT : 6,38%
 - Si le coût des travaux est d'un montant compris entre 5M et 10M € HT :
 6.16%
 - o Si le coût des travaux est d'un montant supérieur à 10M € HT : 5,94%

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'autoriser le Président à signer le marché détaillé ci-dessus, avec le groupement EGIS VILLES et TRANSPORTS ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20231220-20231220p11-DE Date de télétransmission : 28/12/2023 Date de réception préfecture : 28/12/2023

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,

Saint-Louis, le 28 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN